

PRÉAMBULE

L'égalité réelle entre les femmes et les hommes implique une autonomie économique des femmes et une égalité professionnelle qui passe notamment par une plus grande mixité des métiers. Les enjeux de cette mixité sont également économiques. Or, elle se joue dès le plus jeune âge et les représentations stéréotypées sont encore un frein structurel important.

Aujourd'hui pourtant, les chiffres confirment une répartition inégalitaire des métiers entre les femmes et les hommes et une sous-représentation des femmes dans certaines branches d'activités professionnelles.

Pour répondre à ces enjeux, la politique étatique de mixité professionnelle entre les femmes et les hommes vise à favoriser un choix d'orientation scolaire et professionnelle libre de stéréotypes sexistes. Elle a pour objectif de déployer une politique de ressources humaines, vecteur de performance économique, et de répondre aux besoins du marché du travail dont certains secteurs d'activité sont en tension en mettant notamment en place des quotas pour répondre à un objectif d'égalité des chances.

La présente charte a pour ambition de décliner à l'échelle de l'Eure-et-Loir cette dynamique en faveur de la mixité des métiers.

Du chemin a été parcouru pour l'égalité. Dans le département, l'emploi des femmes croît de manière régulière : le taux d'emploi était de 69 % en 1990 et aujourd'hui de 80 %. Les Euréliennes sont par ailleurs davantage scolarisées et diplômées de l'enseignement supérieur que les Euréliens.

Pourtant, le chômage touche davantage les femmes que les hommes sur le département, et il y a davantage de cadres masculins que féminins. À noter aussi que si le taux d'emploi des femmes reste élevé après le premier et deuxième enfant, il chute brutalement pour le troisième alors que ce n'est pas le cas pour les hommes. Les femmes sont toujours davantage assignées au foyer que les hommes, ce qui explique en partie qu'elles soient 5,4 plus en temps partiel que les hommes en Eure-et-Loir.

Comme dans le reste de la France, les métiers sont très peu mixtes : dans le département, la moitié des femmes travaille dans seulement douze filières professionnelles différentes. Elles occupent des emplois moins qualifiés et investissent des secteurs moins rémunérateurs, et perçus comme le prolongement de la sphère domestique (santé, services à la personne, nettoyage).

Il convient donc de travailler avec les entreprises à décroiser les secteurs et à changer les mentalités.

Enfin, la Charte pour la mixité des métiers en Eure-et-Loir constitue avec les entreprises et les partenaires mobilisés, l'occasion de conforter et valoriser les initiatives existantes, et de s'engager dans de nouvelles actions et partenariats sur le département.

ARTICLE 1 : TERRITOIRES ET AXES D'INTERVENTION

Les entreprises signataires et les actions mises en place doivent se situer en Eure-et-Loir.

Trois axes prioritaires d'intervention ont été définis dans le cadre de l'élaboration de cette Charte:

- **Éducation et orientation scolaire** (visites et stages en entreprise, découverte des métiers, communications non sexistes...)
- **Insertion et formation** (actions individuelles et collectives de recrutement de femmes dans des filières très masculinisées, stages et immersions entreprise, recrutement de jeunes diplômées, coaching pour favoriser et accompagner leur insertion professionnelle, mise en place de parrainages ou marrainages...)
- **Emploi et environnement de travail** (processus RH permettant de donner les mêmes chances à tous, environnement de travail inclusif, actions de lutte contre le harcèlement et les discriminations...)

Les entreprises et partenaires signataires s'engagent à intervenir en faveur de l'emploi des femmes et de la mixité des métiers sur tout ou partie des axes définis.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DE L'ENTREPRISE

L'ENTREPRISE, dans le cadre de la Charte pour la mixité des métiers en Eure-et-Loir et dans le respect de ses obligations en matière de dialogue social s'engage par cette convention avec l'État, à intervenir sur tout ou partie des axes suivants :

Axe 1 : Éducation et orientation scolaire

- Mettre en place des stages ou visites en entreprise avec des groupes de femmes aux profils divers (scolaires, en réinsertion, éloignées de l'emploi...)
- Intervenir auprès de publics scolaires pour présenter les métiers de l'entreprise (en valorisant les femmes qui travaillent dans l'entreprise sur des métiers identifiés comme masculins)
- Mettre en place des actions qui déconstruisent les préjugés (par exemple le fait d'assigner les femmes et les hommes à des milieux professionnels différents)

Axe 2 : Insertion et formation

- Mettre en place des actions individuelles et collectives de recrutement de femmes dans des filières dites « masculines », ou d'hommes dans des filières dites « féminines »
- Rendre accessibles des stages et immersions en entreprises
- Recruter des jeunes diplômées et proposer des solutions de coaching pour favoriser et accompagner leur insertion professionnelle
- Mettre en place des systèmes de parrainage ou marrainage

Axe 3 : Emploi et environnement de travail

- S'engager sur des actions concrètes garantissant un processus RH offrant les mêmes chances de carrière à tous
- S'engager sur des actions concrètes pour créer un environnement de travail inclusif
- Proposer des formations pour les managers et/ou pour les salariés sur le harcèlement sexuel et les agissements sexistes
- S'engager sur des actions concrètes permettant aux salariés une articulation entre vie personnelle et vie professionnelle

ARTICLE 3 : PRINCIPES D'INTERVENTION

Les entreprises et partenaires signataires manifestent leur volonté de travailler ensemble en recherchant les synergies et les complémentarités entre les actions conduites.

Les actions conduites au titre de la Charte pour la mixité des métiers en Eure-et-Loir sont menées en partenariat avec les acteurs publics et associatifs mobilisés : Services de Etat, collectivités territoriales, Service Public de l'Emploi (Pôle Emploi, Missions locales,...), établissements scolaires, CFA, organismes de formation, structures

d'insertion par l'activité économique...

Pour la Préfecture de l'Eure-et-Loir, Mesdames et Messieurs les Sous-Préfets des arrondissements de CHARTRES, DREUX, CHÂTEAUDUN et NOGENT-LE-ROUEN sont les interlocuteurs des entreprises signataires dont le siège est situé sur leur territoire respectif. La déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité et les services de l'État seront mobilisés par les Sous-Préfets pour le suivi et l'appui à la mise en œuvre de la Charte pour la mixité des métiers en Eure-et-Loir sur les différents territoires concernés.

L'engagement et les réalisations des entreprises seront valorisés par des actions d'information et de communication auprès des partenaires et des acteurs de l'égalité et de la mixité des métiers.

ARTICLE 4 : SUIVI, ÉVALUATION ET VALORISATION DES BONNES PRATIQUES

Aux fins d'assurer le suivi de la déclinaison de la Charte pour la mixité des métiers en Eure-et-Loir, d'en valoriser et diffuser les bonnes pratiques, et de disposer d'une instance d'échange entre acteurs publics et entreprises autour des enjeux d'égalité professionnelle et de mixité des métiers, un comité d'animation et de suivi est constitué.

Le comité d'animation et de suivi, présidé par le Préfet d'Eure-et-Loir ou son représentant, est composé des entreprises et partenaires signataires de la Charte pour la mixité des métiers en Eure-et-Loir.

Il se réunira au moins une fois par an pour animer le réseau des signataires, suivre la réalisation des engagements et promouvoir les actions et bonnes pratiques développées sur le Département.

ARTICLE 5 : DURÉE, BILAN ET RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION.

Cette convention est conclue pour 2023 et 2024. Un bilan sera produit à son échéance entre les parties et dans le cadre du Comité d'animation et de suivi. Elle a vocation à être renouvelée ou prorogée par avenant à l'initiative des parties.

Fait à _____, le _____

Pour l'Etat,	Pour l'Entreprise,
--------------	--------------------

5